

## La politique régionale d'aménagement du territoire

### Appel à projets 2017 – Friches privées

- Porteurs de projets éligibles : EARL, GAEC, associations et investisseurs individuels, opérateurs fonciers et immobiliers de droit privé
- Projet de démolition de friches commerciales, artisanales, agricoles, mobilières et immobilières inférieures à 1ha avec ou sans projet de réaffectation/destination
- Dépenses de déconstruction, traitement des inertes, nivellement
- Aide régionale de 50% plafonnée à 50 000 € TTC, soit une aide maximum de 25 000 €, 30% d'autofinancement

## La politique régionale d'aménagement du territoire

### Appel à projets 2017 – Urbanisme durable

- Porteurs éligibles : communes, EPCI, SEM, SPL
- Nature des projets éligibles : projets d'aménagement de zones à vocation mixte à prédominance habitat, réfléchis selon les principes du Développement Durable qui s'inscrivent dans des :
  - opérations de reconversion de friches industrielles, militaires, ferroviaires, commerciales,....
  -  opérations de renouvellement urbain hors QPV et NPNRU,
  -  opérations de densification du tissu urbain existant.

## La politique régionale d'aménagement du territoire

### **Appel à projets 2017 – Urbanisme durable**

Les opérations aidées :

- Mission d'AMO : taux maximum d'intervention de 50 %, aide régionale plafonnée à 10 000 €
- Études préalables, de faisabilité: taux maximum d'intervention de 50 %, aide régionale plafonnée à 50 000 €
- Investissements ciblés Urbanisme Durable : taux maximum d'intervention de 30 %, aide régionale plafonnée à 210 000 €

## La politique régionale d'aménagement du territoire

### Appel à projets 2017 – Urbanisme durable

- Dépôt des dossiers avant le **15/12/2017**
- Règlement et dossier type téléchargeables à l'adresse suivante : **<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/appel-a-projet-urbanisme-durable-2017>**